



Arras, le 10 août 2018

Élection municipale complémentaire à Beaumetz-les-Aire (Arrondissement de Saint-Omer)

Les électeurs de la commune de Beaumetz-les-Aire sont convoqués **le dimanche 23 septembre 2018** et en cas de second tour, le **dimanche 30 septembre 2018**, en vue d'élire quatre conseillers municipaux.

Les déclarations de candidature seront reçues à la Sous-préfecture de Saint-Omer du jeudi 30 août au jeudi 6 septembre 2018, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.